

La femme, le travail et la politique dans les sociétés modernes*

par Pierrette SARTIN,

Administrateur civil au Ministère de l'Industrie, chargé de mission
au Commissariat général du Plan (Paris).

★

Le travail professionnel et rémunéré des femmes qui est en train de modifier profondément le comportement et la mentalité de la femme, et aussi ceux de l'homme et des enfants, se répercute aussi sur la vie politique et civique.

Les plus passives et les plus indifférentes des femmes se trouvent, du fait de leurs obligations professionnelles, intégrées à une communauté plus large que la cellule familiale, mêlées à ses problèmes, qu'ils soient d'ordre affectif, professionnel, syndical. Elles subissent les contrecoups du Marché commun, de l'égalité des salaires, de la productivité, de la politique agricole. Qu'elles le veuillent ou non, « elles en entendent parler » et les plus averties en discutent entre elles.

Mais en même temps, la double charge du foyer et de la profession les prive de tout loisir et souvent même de toute possibilité de s'intégrer de façon active et militante à la vie active.

Toutefois, si l'on peut penser que ce double fardeau est une des raisons de la faible participation féminine aux activités syndicales, la même raison ne peut être invoquée en ce qui concerne sa participation à la vie politique. Les statistiques montrent en effet que les femmes qui n'ont pas d'activité extérieure s'intéressent moins que les autres aux affaires et à la vie de la Cité. Et il faut bien penser qu'on est là en présence d'un phénomène spécifiquement féminin dont l'origine se trouve vraisemblablement dans la tradition.

Traditionnellement en effet, les champs d'activité de chaque sexe restaient étroitement délimités. À l'homme incombaient en général la politique et la guerre, à la femme les « arts » de la maison qui allaient de la confection des vêtements à l'éducation des enfants.

* Conférence faite à Liège, le 10 mars 1966.

L'histoire nous a bien conservé les noms de quelques femmes qui à l'instar d'Aspasie, de Cléopâtre, de Sémiramis et plus près de nous de Catherine de Russie, d'Elisabeth d'Angleterre, de Catherine de Médicis, de Jeanne d'Arc, jouèrent un rôle capital dans la politique ou dans la guerre.

Mais elles ne furent que les exceptions brillantes qui confirmaient une règle généralement admise.

C'est donc très lentement que la masse des femmes commence à s'intéresser à une activité dont on l'avait exclue.

Déjà en 1790, Condorcet pouvait écrire « Les hommes n'ont-ils pas violé le principe de l'égalité des droits en privant tranquillement la moitié du genre humain de celui de concourir à la formation des lois, en privant les femmes du droit de Cité ». Et il réclamait pour les femmes, conformément aux principes proclamés dans la Déclaration des Droits de l'Homme, l'égalité politique pleine et entière.

Celle-ci ne fut accordée cependant avant la guerre de 1914 que par trois nations : la Nouvelle Zélande, la Thaïlande et la Norvège.

Pendant la guerre de 1914-1918, le vote des femmes fut admis dans plusieurs grands pays : l'URSS, les USA, le Canada, l'Australie, l'Allemagne, le Danemark, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Suède, la Pologne, etc... auxquels se joignirent la République espagnole (1931), le Brésil, la Roumanie.

La plupart des autres pays dont la France et l'Italie accordèrent après la seconde guerre mondiale le droit de vote aux femmes et l'égalité politique fut reconnue officiellement par la Charte des Nations Unies et par la Convention des droits politiques de la femme.

Actuellement, au sein du Conseil économique et social de l'ONU siège une Commission du statut de la femme qui se réunit tous les ans et dont le but est de rechercher les moyens les plus propres pour adapter les législations à la charte de 1945.

Selon un rapport fait en octobre 1964, à la Commission de la Condition de la Femme des Nations-Unies, 106 pays accordent aux femmes tous les droits politiques ; 6 pays ne leur accordent que partiellement ces droits, et dans 9 pays elles n'ont aucun droit politique.

Malgré ces dispositions et cette évolution favorable, on peut constater que dans la plupart des pays occidentaux les femmes s'intéressent trop peu encore à la politique.

Les sondages faits montrent qu'elles lisent moins de journaux que les hommes et que dans le journal elles ne lisent pas les mêmes articles et rarement les éditoriaux. Même celles qui travaillent préfèrent les journaux d'information aux journaux d'opinion.

Cela tient sans doute au fait que, même dans les pays qui furent les premiers à accepter l'égalité des droits politiques pour les femmes, celles-ci sont entrées relativement tard dans les institutions, après avoir lutté de toutes leurs forces pour la reconnaissance de leurs droits et leur insertion ne se fait encore que très lentement. Non seulement elles sont peu préparées à ce genre d'activités, mais encore, peu admises par les hommes, elles ne s'y engagent que difficilement.

Dans les pays occidentaux en effet, alors que le nombre de femmes qui travaillent représente un pourcentage variant entre 30 et 50 % des effectifs, celui des femmes au pouvoir, ou seulement représentées dans les assemblées, est insignifiant, exception faite pour la Scandinavie, l'Allemagne et la Finlande où environ 15 % de parlementaires sont des femmes, et où la participation féminine à la vie politique locale s'avère de plus en plus nombreuse.

En Norvège (1), le pourcentage de femmes élues aux élections municipales est passé de 3,4 % en 1945 à 6,4 % en 1955, et il est surtout important dans les villes. En Suède, il est passé de 6,5 % en 1946 à 12,4 % en 1954.

En Allemagne fédérale, plus de un dixième des conseillers municipaux et communaux sont maintenant des femmes et dans les grandes villes protestantes du Nord, elles atteignent presque les deux dixièmes.

En URSS, bien que les femmes aient conquis de solides positions dans la vie politique du pays, le nombre de postes de direction qu'elles occupent est loin cependant d'être proportionnel à leur nombre.

Alors qu'il y avait en 1959 20 millions de plus de femmes que d'hommes, sur 84 millions de militants, on comptait au XXI^e Congrès du Parti seulement 1.600.000 femmes, et le nombre de déléguées du sexe féminin ne représentait que 17 % du total.

Cependant, depuis 1921, le Conseil des Commissaires du Peuple avait, par décret, décidé l'inclusion obligatoire des femmes dans les institutions soviétiques et partout où la participation féminine avait été jugée insuffisante, les élections furent annulées (2).

Lydia Pétrouva (3), secrétaire du Comité antifasciste des femmes soviétiques, indiquait qu'en 1956 plus de 80 femmes portaient le titre de ministres de l'URSS, des Républiques fédérées et autonomes, ou celui de ministres-suppléantes, de vice-présidentes des Conseils des

(1) HAVEL, *Condition de la femme*.

(2) Havel.

(3) Les femmes soviétiques dans la vie nationale, *Etudes soviétiques*, n° 96, mars 1956.

ministres et des praesidium des Soviets suprêmes des Républiques fédérées et autonomes.

Cependant, si le nombre des députés au Praesidium du Soviet suprême augmente constamment (elles étaient 366 en 1958 sur 1.378 élues, soit 26 % du nombre total de déléguées), une seule femme sur 14 membres siège au Praesidium du Comité central du Parti communiste.

Sans poursuivre plus longtemps cette énumération, signalons cependant qu'en Turquie, en 1959, deux femmes siégeaient à la Cour suprême et deux à la Chambre des députés, qu'en Irak, pour le premier anniversaire de la révolution (14 juillet 1959), une femme a été nommée ministre des Municipalités, qu'en Azerbaïdjan on comptait 93 femmes sur 310 députés, qu'au Pakistan des femmes siègent aussi au Parlement, enfin que l'Inde compte une femme ministre.

Aujourd'hui, 23 pays ont fait entrer des femmes dans leur gouvernement. Ces pays se répartissent ainsi. Europe : Finlande, Norvège, Danemark, Pays-Bas, Belgique, Angleterre, Italie, Grèce. — Amérique : Etats-Unis, Canada, Colombie, Trinidad. — Asie : Inde, Pakistan, Ceylan, Japon, Indonésie, Australie. — Afrique : Rwanda, Ghana, Sierra Léone, Egypte, Israël.

La Grande-Bretagne compte 7 femmes ministres ; la Norvège en compte 2. Traditionnellement, le ministre de la Famille était une femme. A côté d'elle, il y a aujourd'hui une femme ministre de la Justice. Il en est de même aux Etats-Unis. Au Canada, il n'y en a qu'une seule.

En France, il n'y a plus aujourd'hui de femmes au sein du gouvernement et celles-ci se voient peu à peu évincées des assemblées parlementaires, alors qu'elles ont occupé des postes de ministre avant même qu'on leur eût accordé le droit de vote.

En 1946, il y eut 6 % de femmes qui furent élues à l'Assemblée nationale.

En 1951, elles ne représentaient plus que 3,5 % des effectifs.

Et en 1956, 3 %.

On ne comptait à cette date que 28 députés et sénateurs féminins sur 911 parlementaires.

Actuellement, on n'en compte plus que 13 sur 859, ce qui représente 1,5 % de la totalité de ceux-ci.

A titre de comparaison, il y a en Israël 11 femmes députés au Parlement, soit 9,2 % ; et en URSS 37 % dans les soviets locaux et 26,4 % au Soviet suprême.

Le nombre de candidatures féminines a également diminué. Alors

que les candidatures féminines constituaient, en 1946, 13,9 % de l'ensemble des candidats ; en 1951, 11 % ; en 1956, 3,47 %, les candidats n'étaient plus en 1958 que 60 sur un total de 2.900 candidatures, ce qui ne représentait plus qu'un pourcentage de 2,06 % et un pourcentage de 1,2 % en 1966. La même tendance se retrouve en Grande-Bretagne.

« Aux élections, non seulement elles posent de moins en moins leur candidature, mais elles votent généralement pour des hommes plutôt que pour des postulants de leur propre sexe. Elles expriment ouvertement et souvent avec force leurs opinions politiques, mais la pratique parlementaire, sauf à la Chambre des lords, ne les attire pas. Elles laissent volontiers la place aux hommes (4). »

Les partis les écartent de leurs organes directeurs et ne soutiennent guère leur candidature, ce qui les place au dernier rang des femmes européennes dans les instances municipales et parlementaires.

Les candidatures féminines représentent 12 % des candidats en Pologne :

Irlande	10 %
Danemark	10 %
Pays-Bas	9,3 %
Allemagne	8 %
Grande-Bretagne	4 %
France	1,2 %

Mais le nombre de femmes présentées aux élections par les différents partis ne suit pas avec exactitude les proportions de militants dans leur rang. En 1951, le Parti communiste qui compte 20 % d'adhérents présentait 95 femmes sur 100 listes ; le MRP où il y avait environ 25 % de femmes inscrites en présentait 45 ; et la SFIO, 32 pour 18 % d'inscrites.

En France, c'est dans les partis de gauche et en particulier au Parti communiste et à la SFIO que la représentation féminine a toujours été la moins basse.

En 1946, on trouvait au Parti communiste environ une femme sur cinq députés alors que la proportion moyenne était de une femme pour huit députés.

Si l'on en croit Maurice Duverger, dans les assemblées parlementaires, les femmes jouent rarement le rôle de leader politique ; elles

(4) J. MENNESSIER, dans *Femmes suisses* du 19 février 1966.

font moins d'interventions que les hommes et leur travail s'exerce dans des domaines assez nettement délimités qui sont ceux à tendance sociale ; c'est-à-dire dans le domaine de la santé, de la famille, de l'enfance et des droits de la femme.

Il faut noter toutefois que si les femmes participent peu à certaines Commissions parlementaires, leur absence vient moins du fait qu'elles se désintéressent de ces questions que de l'opposition masculine. Par exemple, en France, la Commission des Finances est pratiquement inaccessible aux femmes.

Sur le plan local et sur celui de l'administration communale, la représentation féminine est à peine différente de ce qu'elle est dans les autres instances et l'on y retrouve les mêmes caractéristiques, à savoir :

- en ce qui concerne leur appartenance politique : les partis de gauche leur sont plus favorables et présentent plus facilement leur candidature ;
- en ce qui concerne leur participation aux Commissions de travail : on leur réserve souvent l'étude des questions sociales.

Cependant, les femmes sont des administratrices nées et les affaires de la commune, qu'il s'agisse des écoles, de la voirie, de l'action sanitaire, des logements ou de tout ce qui concerne la police municipale, les concernent autant que les hommes et elles ont autant, sinon plus de compétence qu'eux dans ce domaine.

Dans les organismes officiels comme les Commissions supérieures ou les conseils d'administration des organisations parastatales, le nombre de femmes est infime.

En France, au Conseil économique et social, la participation féminine est de 2,1 % et aucune n'est entrée au Conseil d'Administration de l'ORTF dont les programmes ont cependant une importance considérable sur la vie de la famille et l'éducation des enfants.

Dans les grandes associations et mouvements privés, la participation féminine est à peine plus forte que dans les organismes officiels.

« On s'explique mal, écrit M.T. Renard, pourquoi si peu de femmes se trouvent dans les Conseils d'administration des hôpitaux et hospices où pourtant leur présence serait bien nécessaire pour humaniser la vie de ces collectivités. De même, pour les Conseils d'administration des Caisses d'Allocations familiales ; les femmes y sont encore moins nombreuses que dans les Conseils des Caisses de Sécurité sociale ! Il ne peut s'agir évidemment que d'une représentation assurée par des femmes professionnelles, puisque les mères de famille ne peuvent figu-

rer sur les listes d'administrateurs. Enfin, dans les Associations familiales, où, théoriquement, il y a autant de femmes adhérentes que d'hommes, puisque c'est la famille en tant que telle qui adhère à l'Association, les Conseils d'administration sont encore un « fief masculin » (24 % seulement de femmes). Et pourtant les questions débattues intéressent par priorité les femmes (ressources, budget, loisirs des jeunes, logement, etc.). »

Quant aux travaux confiés aux femmes dans ces organismes, on s'aperçoit que là aussi ce sont souvent des tâches sociales : Commission des Affaires sociales, Hygiène, Bureau d'Aide sociale (spécialement dans les Conseils municipaux).

Et il faut bien admettre que dans leur majorité, et pour des raisons diverses, les femmes s'intéressent encore peu à la politique.

Là encore, on retrouve la conception traditionnelle du rôle de la femme dans la société qui la considérait comme inférieure à l'homme, et la vouait aux travaux et au culte du foyer tandis que l'homme se réservait les jeux du Forum et les affaires extérieures.

Les hommes les ont convaincues qu'elles étaient incapables d'émettre un avis sur la politique et sur l'économie du monde et elles les laissent libres de décider de la paix ou de la guerre ; bon nombre d'entre elles ne cherchent même pas à comprendre les problèmes élémentaires qui les intéressent directement : des femmes intelligentes ne craignent pas de déclarer : « la politique ne m'intéresse pas ».

Pour beaucoup d'entre elles, la politique représente la compromission, l'arrivisme forcené, la combinaison, et leur sens moral y répugne.

Mais la politique est telle qu'on la fait et peut-être serait-elle meilleure et plus saine si les femmes y participaient plus activement.

Deux enquêtes faites en France par l'Union féminine civique et sociale (5) ont montré que cette mentalité traditionnelle à laquelle s'ajoute l'influence des lois, contribue encore à écarter les femmes de la vie politique, car le domaine politique est celui où l'opposition masculine est la plus vive. Parmi les commentaires faits dans l'enquête, on relève des phrases comme celles-ci :

« Les tâches du foyer sont incompatibles avec les diversions politiques. »

« Il s'y affronte trop de passions et d'intérêts proprement masculins. J'ai l'impression que les qualités morales s'atrophient. »

(5) M.T. RENARD, *La participation des femmes à la vie civique.*

« Non, la femme n'a pas à intervenir personnellement. Elle doit se soucier de tous ces domaines, s'assurer que les équipes qui y travaillent sont animées d'un sens de justice sociale, garder contact avec elles, mais le point de vue social reste le vrai domaine de la femme. »

Non seulement donc, une part importante des hommes souhaite écarter les femmes de la participation politique, mais beaucoup de femmes ne sont pas convaincues de la nécessité de leur participation à la vie civique. Elles ne comprennent pas le rôle qu'elles peuvent jouer, ne voient pas l'utilité de leur intervention. « Beaucoup de femmes pensaient que la vie civique n'était pas leur affaire : cela les dépasse, c'est trop compliqué, c'est trop politique », disent les témoignages recueillis.

Cette opposition se manifeste souvent chez les personnes âgées, dans certaines régions géographiques et surtout dans certains milieux, en particulier dans le milieu bourgeois et rural.

On retrouve les traces de cette opposition dans la manière dont les femmes votent.

La participation des femmes à la vie politique reflète la façon dont elles se sentent intégrées à une collectivité. Et il est normal que celles qui travaillent se sentent davantage concernées ; ce sentiment se traduit non seulement par le nombre de celles qui votent ; mais encore par le nombre de celles qui votent d'une façon différente de leur mari.

C'est ainsi qu'en France dans 89 % des ménages, hommes et femmes votent de la même façon.

Chez les salariés : 8 % des femmes d'ouvriers ne votent pas comme leur mari et le nombre d'abstentions est moins élevé chez elles que chez eux.

Chez les employés et fonctionnaires : 11 % des femmes ne votent pas comme leur mari et le nombre d'abstentions est aussi beaucoup moins élevé chez elles.

Chez les commerçants et artisans et dans les professions libérales : respectivement 16 et 17 % ne suivent pas le vote du mari.

En revanche, les femmes de cultivateurs s'abstiennent souvent de voter ou votent selon l'avis du mari. Celles des milieux d'affaires suivent aussi le vote du mari. La différence chez elles est nulle ; elle profitent des avantages financiers du mari et il est rare qu'elles aient une opinion différente.

L'influence des femmes américaines dans la vie politique est particulièrement intéressante à considérer. Le nombre de femmes ayant une influence prépondérante dans le monde des affaires et dans la

vie politique n'est évidemment pas proportionnel à ce qu'elles représentent numériquement dans la cité. Mais, quelle que soit leur fortune, leur influence est grande.

Le sens civique des femmes américaines est très développé. Elles dispensent volontiers leur activité, d'une manière toute gratuite, au profit d'œuvres d'intérêt national.

Par l'intermédiaire de leurs clubs, les femmes américaines ont de plus en plus tendance à s'intéresser activement aux problèmes internationaux et à adhérer à des associations internationales. Les clubs de femmes d'affaires, de professions libérales, de conseillers ont des correspondants dans l'ensemble du monde et un organisme centralisateur sur le plan international. De plus, par la spécialisation professionnelle de leurs clubs, les femmes « coopèrent » entre elles, pour pénétrer dans les emplois « rétributifs », en particulier dans ceux qui leur étaient inaccessibles auparavant.

La moitié environ des 57 millions de femmes américaines âgées de plus de quatorze ans appartiennent, dit-on, à un club. Le contraste est frappant si on compare ce chiffre avec celui des femmes syndiquées (3 millions environ). Il faut observer cependant que les femmes des classes élevées et moyennes, adhèrent à des clubs tandis que les travailleuses des classes modestes adhèrent plus volontiers aux syndicats qui leur paraissent plus efficaces pour la défense directe des droits du travail.

Un des points les plus intéressants du mouvement féminin — et qui lui confère une réelle puissance — consiste dans le fait que les clubs font discuter leur programme par le Congrès. Deux ou trois mois avant la date de convocation du Congrès, ils envoient des lettres aux différents groupes locaux afin de faire connaître leurs suggestions. Au moment des sessions, ils constituent un comité mixte législatif comprenant une vingtaine de femmes, qui représentent les organisations nationales féminines et sont des « lobbistes » actives. Ainsi les femmes, par l'intermédiaire de leurs clubs, pèsent-elles sur la vie politique américaine en faisant élire les candidats qui s'engagent à soutenir leur programme et à voter les lois ou amendements qu'elles désirent.

Leur rôle dans le domaine de la législation sociale a été considérable.

Mais d'où viennent-elles ces femmes qui, en dépit des obstacles et de leurs charges, continuent à s'intéresser à la vie politique ? Dans quels milieux se recrutent-elles ? Quels métiers exercent-elles ?

En France, la plupart sont des fonctionnaires, des employées ou des femmes exerçant une profession libérale.

On trouve parmi elles peu de rurales, et pas beaucoup plus de femmes demeurant au foyer.

On voudrait espérer qu'une éducation sera enfin donnée aux femmes qui leur permettra de mieux comprendre leur rôle économique, social et politique et de le remplir plus complètement. Si les horaires trop lourds accablent aujourd'hui les femmes qui travaillent, il y a toutes les autres... celles qui ont une vie plus aisée, des loisirs, une instruction plus développée.

Or, en 1951, sur 55 % de femmes sans activité professionnelle, 4 % seulement exerçaient des fonctions politiques. Beaucoup de celles-ci trouveraient dans la participation sociale et politique une occupation utile qui les sortirait de la futilité ou de la monotonie de leur existence, de leurs angoisses ou de leurs conflits familiaux.

On peut s'étonner que les femmes qui ont tant de courage et de ténacité pour accomplir des métiers d'homme, lesquels physiquement et moralement sont souvent au-dessus de leurs forces se détournent de la politique active.

Elles n'en ont pas encore compris, semble-t-il, toute l'importance puisque c'est la politique qui en définitive régit toutes les activités du pays, à l'initiative des lois et des réformes.

Leur éducation ne les a pas préparées à ce rôle... ni l'école, ni la presse féminine ne les orientent vers ce domaine qui souvent reste hors de leur portée parce qu'on ne sait pas ou qu'on ne veut pas les y intéresser.

Et tandis qu'elles réclament l'égalité des droits avec l'homme et tout d'abord l'égalité dans le droit au travail et au salaire, elles se voient peu à peu évincées de l'étude de toutes les mesures prises concernant ces droits et discutées dans les assemblées parlementaires.

Pourtant, la façon dont elles votent a montré qu'elles ne tombaient ni dans les extrêmes que l'on redoutait ni dans un abstentionisme plus élevé que celui des hommes.

Leur éducation sans doute ne les a pas préparées à entrer dans la politique active. Mais la même éducation ne les avait pas davantage préparées à tenir certains emplois dont elles se sont cependant fort bien acquittées.

Ce rapide tour d'horizon permet de situer le rôle que jouent les femmes dans la vie politique et montre celui plus important encore qu'elles pourraient y jouer. Le métier d'élu local, de député ou de ministre n'est pas une fonction honorifique ou une prébende. C'est un métier comme un autre qui, plus encore peut-être qu'un autre, comporte un lourd travail et de lourdes responsabilités.

Les hommes, il est vrai, dans ce domaine qui a tant d'importance puisque c'est de lui que partent lois et statuts et toute la direction du pays, manifestent peu d'enthousiasme à les y voir entrer. Ils savent que c'est là la brèche la plus sûre faite à la citadelle de leurs privilèges. Mais c'est aux femmes de prendre conscience de l'importance que joue la politique dans leur vie.

Il semble donc que le principal problème soit surtout un problème de prise de conscience.

L'avenir de la femme, son statut économique, sa place dans le monde moderne dépendront en grande partie de la politique qui sera faite avec elle — sans elle — et peut-être contre elle.

